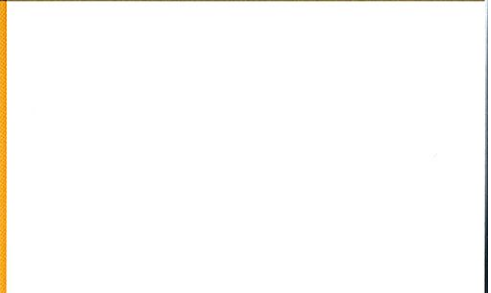
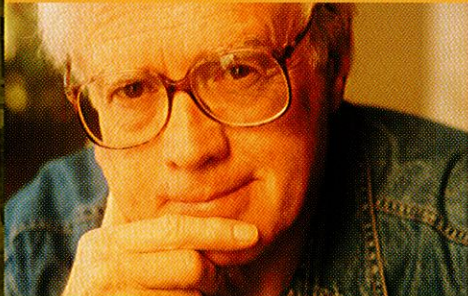
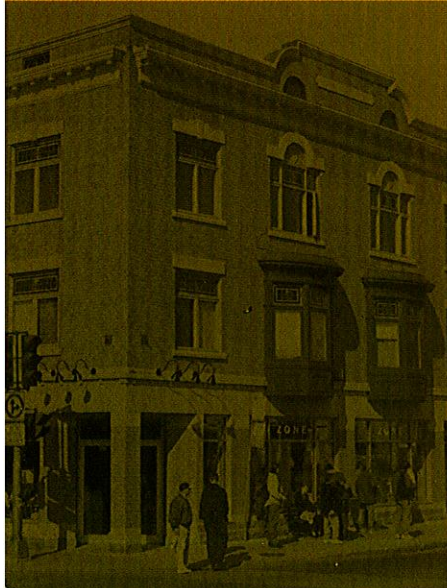
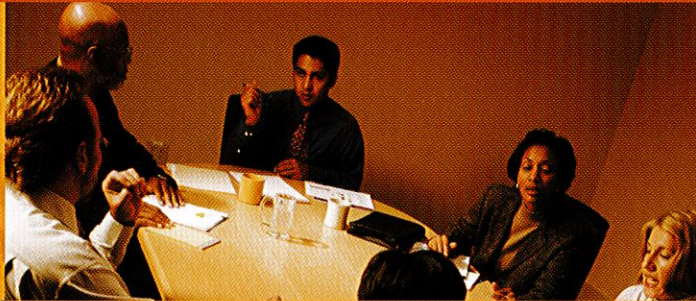
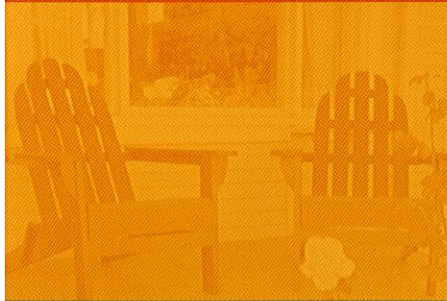
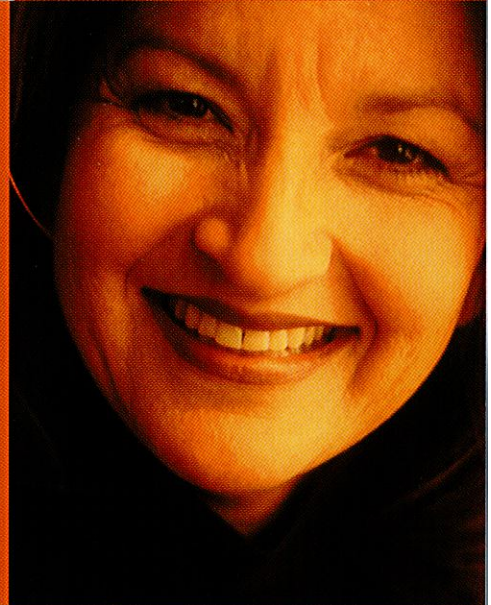


RAPPORT ANNUEL 2010

CONSEIL DE QUARTIER
DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



RAPPORT ANNUEL 2010

CONSEIL DE QUARTIER
DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES



Maison Onésime Pichette
20 250, boulevard Henri-Bourassa
Coll. Karl Desjardins

LE 4 MAI 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente.....	5
2. Composition du conseil d'administration.....	6
3. Limites du quartier.....	6
4. Fonctionnement du conseil de quartier.....	7
5. Les neufs objectifs du Plan d'action 2010.....	8
6. Autres réalisations en 2010.....	14
7. Conclusion.....	18
8. Plan d'action 2011.....	19
9. Bilan et états financiers au 31 décembre 2010.....	21

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom des membres, le rapport annuel du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides (CQNDL) pour l'année 2010. Ce rapport a pour but de dresser un bilan des actions réalisées et des mandats poursuivis par le conseil.

Dans un premier temps, je voudrais remercier tous les bénévoles qui ont œuvré au sein du CQNDL en 2010-2011. Les conseillers sont là chaque mois de façon tout à fait bénévole et certains depuis déjà quelques années.

Au cours de l'année, nous avons été consultés à plusieurs reprises sur des demandes de modification de zonage. Avant de donner notre réponse, nous nous assurons auprès des personnes-ressources mises à notre disposition par la Ville, des impacts de ces modifications sur notre milieu et sur notre qualité de vie.

Nous avons eu plusieurs dossiers à traiter cette année, dont le domaine de la rivière des Roches, le suivi de l'inventaire du patrimoine historique de NDL et deux projets d'aménagement au terminus du Zoo et avec CCAP câble.

C'est aussi dans ce but (information et implication) que nous avons poursuivi les représentations pour s'assurer de la réalisation du parc linéaire le long de la rivière des Roches. Nous avons également rédigé un mémoire dans le cadre du Plan de mobilité durable. De nombreux autres sujets d'intérêt ont permis d'élargir le champ d'action du conseil. En vrac, la conservation du patrimoine de NDL, une meilleure communication au sujet de nos rencontres, la sécurité du quartier et bien plus.

En terminant, je voudrais vous parler un peu de ce qui nous attend en 2011. Un des dossiers majeurs que nous aurons à traiter sera la finalisation du Plan directeur de quartier. Il y aura, bien sûr, le début de l'aménagement du parc du Gros pin blanc et du parc linéaire de la rivière des Roches, et ce, en plus de toutes les consultations que les administrateurs de la Ville trouveront pertinent de nous soumettre.

Johanne Lavallée, présidente

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M ^{me} Johanne Lavallée	Présidente
M ^{me} Manon Caron	Trésorière
M. José Doré	Secrétaire
M ^{me} Madeleine Belleau	Administratrice
M. Serge Dufour	Administrateur

M. Jean-Marie Laliberté, conseiller du district Des Monts, siégeait également, et ce, sans droit de vote.

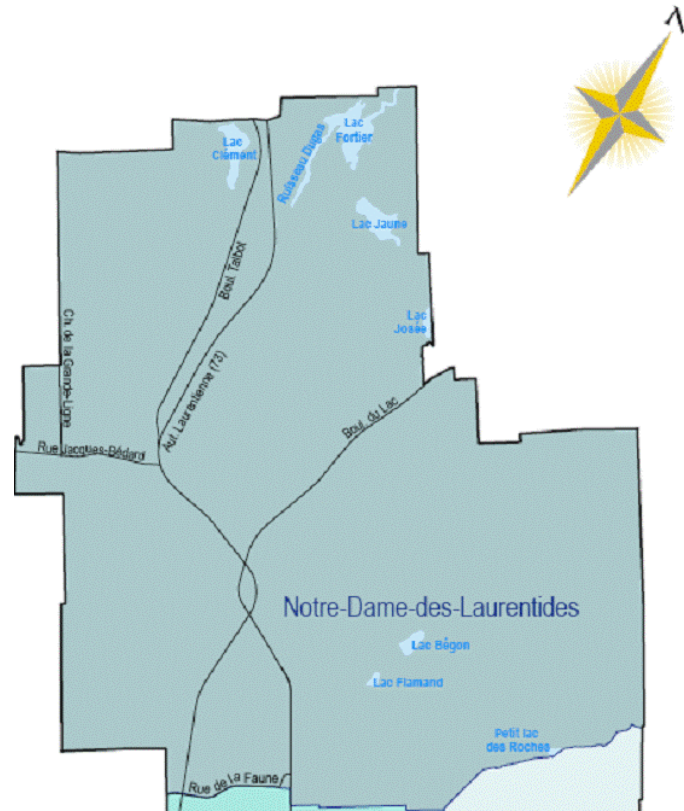
M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques à la Ville de Québec, assurait le support technique et informatif auprès du conseil d'administration.

M^{me} Christine Dugal assumait la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Note : M^{me} Chantal Thivierge, administratrice, a démissionné en cours d'année.

3. LIMITES DU QUARTIER

Les limites du territoire du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides sont illustrées par la carte ci-dessous :



4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Rencontres du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en 2010	
6 janvier	2 juin
4 février	8 septembre
3 mars, AGA*	3 novembre
7 avril	1 ^{er} décembre
5 mai	

*Assemblée générale annuelle

Le conseil d'administration, afin de faciliter son travail et de permettre de mieux étudier et préparer les dossiers qui lui sont soumis, a constitué les comités particuliers énumérés ci-dessous. Ces comités pouvaient s'adjoindre, le cas échéant, les services de citoyens à l'extérieur du conseil d'administration et faire rapport, au fur et à mesure de leurs travaux, au conseil d'administration au moment des réunions régulières.

- Comité culture et patrimoine
- Comité environnement
- Comité milieux naturels
- Comité développement économique
- Comité transports
- Comité sports, loisirs et vie communautaire
- Comité qualité de vie
- Comité urbanisme et affaires municipales

5. LES NEUFS OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2010

En mars 2010, le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides s'était fixé neuf objectifs. Pour les atteindre, les membres élus du conseil de quartier ont investi beaucoup de temps. Mais sans passion et sans aide extérieure, notre « bulletin » n'aurait pas été le même. Le conseil de quartier aimerait remercier ceux et celles qui ont collaboré à nos projets dont MM. Marc-André Bluteau et Denys Laforce de la Ville de Québec, M^{mes} Édith Lavallée et Fanny Côté, du Centre local de développement de Québec, et de M. Pierre Cloutier, de la Société historique de Charlesbourg.

José Doré, secrétaire



Croix Pageau
© José Doré 2009

LES NEUF OBJECTIFS

1- Participer à l'élaboration du Plan directeur de quartier

En 2009 et 2010, dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg, en collaboration avec les membres du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi qu'avec la participation de divers intervenants du quartier, ont travaillé à la réalisation du document d'orientation.

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/notre_damelaurentides/index.aspx

2- Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information auprès des citoyens

En novembre 2010, M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, distribue à dix propriétaires d'une maison à valeur patrimoniale une trousse d'information sur la restauration. Cette trousse contient un bulletin de la Société historique de Charlesbourg, la revue *La Lucarne* de l'Association des Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ), un guide technique sur la restauration de maisons anciennes, une description de l'organisme Ruralys ainsi qu'une présentation de la citation qui est une mesure de protection légale.

M. Richard Bédard, propriétaire du 490-492, côte Bédard, est l'un des dix propriétaires ayant reçu la trousse d'information sur la restauration. Construite vers 1820, sa propriété fut pendant quelques années une maison d'école. De nombreux Villeneuve, Bédard, Lafrance et Guénard y sont allés.



Maison Pierre-Lafrance
490-492, côte Bédard
© José Doré 2009



Maison Pierre-Lafrance
490-492, côte Bédard
Photo tirée de : *Album 50^e anniversaire de la paroisse Notre-Dame-des-Laurentides, 1905-1955*, p. 44.

En janvier 2011, M^{me} Catherine Paulette, qui a reçu l'une des trousse d'information sur la restauration, s'informe auprès du conseil de quartier si sa maison, située au 20, rue James-Carmichael, est protégée d'une quelconque façon à cause de sa valeur patrimoniale. D'après la carte interactive de la Ville de Québec, cette résidence aurait été construite en 1829. Actuellement, celle-ci ne bénéficie d'aucune protection. Le statut de citation accordé par la Ville de Québec pourrait la sauvegarder. Nous avons donc proposé à la propriétaire d'en faire la demande.

3- Maintenir la collaboration avec l'organisme de bassins versants de la capitale

En mai 2010, le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides désigne M^{me} Johanne Lavallée pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV) pour deux ans (*Résolution 10-CA-17*). Elle a également accepté un poste de secrétaire au sein du conseil exécutif. Cette implication représente environ une dizaine de rencontres par année. L'OBV a joué un rôle important dans la nouvelle réglementation sur les bassins versants et Notre-Dame-des-Laurentides est touchée par cette réglementation.

4- Tenir annuellement au moins une rencontre avec les divers services de la Ville

Tout au long de l'année 2010, le conseil de quartier a travaillé en partenariat avec différents services de la Ville dont la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire.

5- Assurer une vigilance sur le territoire concernant les nouveaux développements

En juin 2010, le conseil de quartier recommande unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de règlement R.C.A.4V.Q.9 du Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme R.C.A.4V.Q4 afin de permettre la construction de 280 unités de logements d'habitation dans le secteur localisé dans le prolongement nord du boulevard du Loiret et au sud de la rivière des Roches « Domaine de la rivière des Roches », zones 41173Ha et 42011Ha. Le conseil de quartier recommande également à la Ville de Québec : d'appliquer les conseils décrits dans le document « Le développement domiciliaire en milieu boisé » publié par le Service de l'environnement de la Ville de Québec en 2005; de s'assurer que des moyens soient mis en place afin de bien protéger les zones de protection privée (10 m) et les bandes riveraines; de s'assurer que les propriétaires plantent au moins un arbre en façade de leur résidence; d'augmenter de 5 m la bande de conservation privée des terrains riverains ce qui ferait passer la bande de protection riveraine totale à 35 m (20 m + 15 m) assurant ainsi une meilleure protection de la rivière en plus d'offrir une plus grande intimité aux propriétaires des terrains riverains (*Résolution 10-CA-18*).

En novembre 2010, une demande d'opinion est faite au conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides sur l'approbation d'un projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme R.C.A.4V.Q. afin de permettre la réalisation du PAE et ainsi permettre la construction d'environ 200 unités d'habitation dans le secteur localisé à l'est et au nord de la rue des Acadiens, « Les Sentiers du Boisé II », zone 41107Ha. Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides approuve le projet de construction en recommandant de continuer le plan linéaire de la rivière des Roches, tel que prévu au plan directeur (*Résolution 10-CA-22*).

6- Préserver et mettre en valeur la chapelle et le couvent des Sœurs du Bon-Pasteur

En mars 2010, M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, obtient de M. Martin Dubois de la firme Patri-Arch, l'étude sur l'évaluation patrimoniale de la résidence Bon-Pasteur de Charlesbourg des Sœurs du Bon-Pasteur réalisée en 2005 pour le compte de la ville de Québec.

En mai 2010, M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, consulte M^{me} Tania Martin, professeur à l'école d'architecture de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti, au sujet de la sauvegarde de la chapelle et du couvent des Sœurs du Bon-Pasteur.

En juillet 2010, M^{me} Manon Caron, du Comité culture et patrimoine, s'informe auprès de l'événement « Les Journées de la culture » pour l'ajout d'une activité : la visite de la chapelle des Sœurs du Bon-Pasteur.

7- Créer une fondation pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine

En mai 2010, M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, consulte M. Paul Montminy, conseiller en management et développement d'OSBL, au sujet de la création d'une fiducie ou d'une servitude permettant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti.

8- Poursuivre l'inventaire du patrimoine bâti

En juin 2010, M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, écrit à M^{me} Mélanie Brassard, conseillère en communication à la Caisse populaire de Charlesbourg, pour obtenir de l'information sur l'ancienne caisse populaire du Bon-Pasteur. Celle-ci occupait la maison se trouvant aujourd'hui au 20, rue James-Carmichael.

9- Créer une banque de photographies de Notre-Dame-des-Laurentides avant 1950 ainsi qu'une banque de témoignages

En septembre 2010, M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, crée une page Facebook intitulée « Notre-Dame-des-Laurentides : histoire et patrimoine » afin de promouvoir cet aspect du quartier.



Notre-Dame-des-Laurentides : histoire et patrimoine
<http://www.facebook.com>

6. AUTRES RÉALISATIONS EN 2010

En plus des actions précédentes, le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a travaillé tout au long de l'année à préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti; à améliorer le transport en commun; à protéger les milieux naturels; à développer un sentier pédestre balisé; à mobiliser les commerçants du quartier; à maintenir la sécurité et la quiétude; à publiciser les activités du conseil de quartier.

Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti

- En mars 2010, M^{me} Manon Caron et M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, rencontrent M. Paul Nolet, architecte, pour cibler les maisons du quartier qui ont le plus de valeur patrimoniale.
- En mars 2010, suite à une demande de M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, M. Jacques Toussaint, géographe, de la Commission de toponymie déclare : « [...] il est tout à fait approprié d'utiliser les formes Croix Pageau et Croix Villeneuve, d'abord en raison de l'usage répandu et exclusif de leurs noms [...] ».
- En septembre 2010, dans le but de préserver les croix Pageau et Villeneuve, M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, présente le concept de délégué qui a permis dans la municipalité de Deschambault-Grondines de protéger et restaurer un calvaire.
- En novembre 2010, M. José Doré, du Comité culture et patrimoine, propose de commémorer l'industrie du bois à Notre-Dame-des-Laurentides par l'érection d'un monument à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et du Lac où se trouve actuellement un stationnement appartenant à la Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays. Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides mandate M. José Doré à présenter son projet à la Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays (*Résolution 10-CA-23*).
- En décembre 2010, sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides recommande à la Ville de Québec de s'inspirer du projet de restauration de mise en valeur des petits patrimoines de Kamouraska, pour la sauvegarde des petits patrimoines de la Ville de Québec (*Résolution 10-CA-27*).
- En décembre 2010, sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides recommande à la Ville de Québec de s'inspirer de la page du site Internet de la MRC du Haut-Saint-François, pour aider les propriétaires de maisons à valeur patrimoniale à restaurer (*Résolution 10-CA-28*).

Améliorer le transport en commun

- En septembre 2010, les membres du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides ont choisi de déposer un mémoire afin de déposer quelques demandes dans le cadre du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec. Ce dernier a pour but de guider l'urbanisation de Québec et l'évolution de ses modes de transport dans une perspective de développement durable pour les 20 prochaines années. La mobilité durable est la capacité des personnes de toutes conditions à se déplacer de façon sécuritaire, efficace et confortable par un grand choix de moyens intégrés dans les réseaux privilégiant les modes de déplacement respectueux de l'environnement.
- En novembre 2010, M^{me} Johanne Lavallée, du Comité sur les transports, mentionne qu'elle a présenté le mémoire du plan de mobilité durable aux auditions publiques sur le Plan de mobilité durable.

Protéger les milieux naturels

- En octobre 2010, M^{me} Johanne Lavallée a signalé à l'Arrondissement et au Service de l'environnement, des travaux qui se déroulaient trop proche de la rivière des Roches. Elle a également souligné ses craintes que les camions du chantier pour le domaine de la rivière des Roches ne passent par cet accès alors qu'il y en avait deux autres. Elle a aussi demandé au directeur de l'aménagement du territoire s'il était possible d'aménager une barrière à cet endroit afin d'en limiter l'accès car des VTT passaient par cet accès.
- En octobre 2010, M^{me} Johanne Lavallée accompagne des biologistes de la société de la rivière Saint-Charles et de l'OBV de la Capitale pour une inspection de suivi dans la rivière des Roches, où des dispositifs avaient été ajoutés pour favoriser le frayage des poissons. Malgré une forte sédimentation causée par les travaux mentionnés plus haut, des poissons y ont été aperçus quand même. Un document de suivi est attendu et un contact a été établi pour une collaboration éventuelle.
- En novembre 2010, M. Doré rapporte que des gens continuent à jeter des déchets le long du chemin de la Sagamité et également le long du chemin menant au lac de la Sagamité.
- En décembre 2010, le conseil de quartier demande au Service de l'environnement d'effectuer une inspection des lieux concernés tout le long du chemin de la Sagamité et du chemin menant accès au lac du même nom et de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation (*Résolution 10-CA-26*).
- En décembre 2010, M^{me} Johanne Lavallée et M. José Doré proposent à M. Jacques Perron, directeur général de la Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays, d'effectuer en 2011, et ce, en partenariat avec d'autres organismes, une corvée de nettoyage du cours d'eau situé derrière leur propriété.

Développer un sentier pédestre balisé

- En septembre 2010, M. José Doré, du Comité développement économique, annonce qu'il a créé une page *Facebook* pour promouvoir la création d'un sentier pédestre balisé dans le secteur du lac de la Sagamité et du mont du Domaine.
- En septembre 2010, M^{me} Manon Caron, du Comité développement économique, contacte l'organisme à but non lucratif « Les sentiers de la Capitale ». Cet organisme travaille pour développer le sentier national reliant Québec, Portneuf et Charlevoix. M. Marcoux, membre de cet organisme, se montre intéressé par le projet de liaison d'un sentier pédestre dans le secteur du lac Sagamité au sentier officiel.
- En décembre 2010, à propos de la création de sentiers de randonnée balisés dans le secteur du lac de la Sagamité et du mont du Domaine, M^{me} Johanne Lavallée demande à des experts bénévoles de faire la marche pour voir ce qui pourrait être fait.

Mobiliser les commerçants du quartier

- En avril 2010, M^{me} Manon Caron et M. José Doré, du Comité développement économique, mentionnent qu'ils ont rencontré deux employés du Centre local de développement (CLD) pour voir la possibilité de former un regroupement de gens d'affaires pour le quartier.
- En avril 2010, M^{me} Fanny Côté, agente de développement, a invité M^{me} Manon Caron, du Comité développement économique, à faire partie du comité-conseil du développement local de Charlesbourg. Le rôle de ce comité est principalement d'élaborer et de faire le suivi du Plan local d'action spécifique à l'Arrondissement (PLASA).
- En septembre 2010, M^{me} Manon Caron, du Comité développement économique, soumet l'idée d'une carte du quartier Notre-Dame-des-Laurentides qui présenterait les points d'intérêt du quartier.
- En septembre 2010, M^{me} Manon Caron, du Comité développement économique, a contacté le CLD au sujet de l'élaboration d'un sondage pour les commerçants. M^{me} Caron souhaite allumer l'étincelle chez les commerçants afin de les inciter à remplir le sondage et à se mobiliser.
- En novembre 2010, concernant le projet de carte touristique du quartier, M^{me} Manon Caron et M. José Doré, du Comité développement économique, ont rencontré le CLD de Charlesbourg et ont obtenu de bons conseils pour la suite du dossier. Ils ont mentionné, entre autres, qu'il était important de laisser le leadership aux commerçants et que ce soit eux qui décident du projet touristique. Tout ceci afin de susciter et de soutenir leur intérêt.

Maintenir la sécurité et la quiétude

- En avril 2010, M^{me} Manon Caron aide un citoyen à mettre sur pied une patrouille citoyenne. Celui-ci en avait assez des quatre roues et des motos.
- En septembre 2010, M^{me} Johanne Lavallée annonce que des panneaux d'arrêts dans les quatre directions, à l'intersection de la rue de la Faune et du Zoo au Terminus du Zoo sont en fonction. Les membres du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en sont heureux puisqu'ils en avaient fait la requête (*Résolution 10-CA-04*).

Publiciser les activités du conseil de quartier

- En novembre 2010, M^{me} Madeleine Belleau souligne que pour faire paraître l'annonce de la tenue du conseil de quartier au Canal Vox et dans le Charlesbourg Express, celle-ci doit être envoyée deux semaines avant la date de l'émission ou de parution. Elle a communiqué avec le Canal Vox pour qu'on publicise les conseils de quartier, mais ces communiqués passent à 6 h. Elle leur a envoyé une lettre pour leur exprimer son étonnement et sa déception, car des bénévoles travaillent fort pour des causes et peu de gens vont voir des communiqués si tôt le matin.
- En décembre 2010, M^{me} Madeleine Belleau mentionne que les annonces des activités des groupes bénévoles au Canal Vox sont maintenant à 13 h au lieu de 6 h du matin.

7. CONCLUSION

Au cours de l'année administrative qui s'achève, le conseil d'administration du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a déployé ses efforts dans le but de représenter efficacement les citoyens du quartier.

Il s'est préoccupé aussi d'établir un contact productif avec les divers services de l'Arrondissement et ceux de la Ville également, en participant aux diverses consultations publiques, parfois en soumettant des mémoires et aussi en sollicitant des rencontres avec les personnes compétentes de l'Arrondissement et de la Ville.

8. PLAN D'ACTION 2011

Comité culture et patrimoine

- Organiser une visite de la chapelle des Sœurs du Bon-Pasteur lors de l'événement « Les Journées de la culture » qui se dérouleront en septembre
 - Obtenir l'autorisation des Sœurs du Bon-Pasteur;
 - S'inscrire avant la fin juin 2011.
- Création d'un monument commémorant l'industrie du bois à Notre-Dame-des-Laurentides
 - Soumettre ce projet au *Fonds d'aide au développement du milieu de la caisse populaire de Charlesbourg*;
 - Trouver des partenaires : citoyens, élus, commerçants, SHC, etc.
- Mise en valeur des croix Pageau et Villeneuve
- Promouvoir et encourager la sauvegarde et la restauration du patrimoine bâti
 - Création d'un prix pour les propriétaires qui ont restauré fidèlement une maison à valeur patrimoniale;
 - Création d'une bourse pour les propriétaires d'un petit patrimoine : grange, croix de chemin, sculpture.
- Sensibiliser les intervenants en urbanisme de l'Arrondissement au patrimoine existant et aux façons de le préserver.

Comité développement économique

- Concevoir un document promotionnel sur la création de sentiers pédestres dans le secteur du mont du Domaine (chemin de la Sagamité) et du mont Irma-Levasseur pour les commerçants et organismes du quartier.
- Relancer les Sentiers de la Capitale au sujet de la création des sentiers pédestres mentionnés ci-dessus.
- Création d'une carte-découverte interactive du quartier Notre-Dame-des-Laurentides
 - Promotion du patrimoine bâti et naturel;
 - Promotion des commerçants.
- Promouvoir auprès des commerçants la création d'une association de gens d'affaires.
- Assurer une présence au Comité-conseil en développement local (CCDL) de Charlesbourg.

Comité milieux naturels

- Assurer un suivi sur les projets du domaine des sentiers et de la rivière des Roches.
- Poursuivre la collaboration avec l'APEL et l'OBV de la Capitale.
- Continuer les efforts pour aménager des milieux humides près du terminus du Zoo et de CCAP Câble.
- Dans la même veine, assurer dans la mesure du possible, un suivi dans les engagements avec le plan sur la qualité de l'eau.



Lac de la Sagamité
© José Doré 2009

9. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

En 2010, le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a dépensé un montant de 984,51 \$ pour couvrir les frais de fonctionnement et les projets du conseil.

Au 31 décembre 2010, le conseil de quartier dispose d'une somme de 1553,70 \$.

On trouvera le détail des états financiers à la fin de ce rapport. Voici un bilan simplifié :

Bilan financier 2010		Bilan financier 2010	
<i>Actif</i>			
Solde à l'ouverture le 1 janvier 2010 (reporté)	2565,95	Solde à l'ouverture le 1 janvier 2010 (reporté)	2565,95
Chèque no 35 (bilan 2009)	28	Dépôt (Ristourne - Caisse populaire)	0,26
Solde réel	<u>2537,95</u>	Chèques encaissés (dont le no 35 = 28\$)	997,21
Ristourne - Caisse populaire	0,26	Frais financiers	15,3
Total des actifs	<u>2538,21</u>	Solde du compte au 31 décembre 2010	1553,7
<i>Passif</i>			
Projets	112,31		
Secrétariat	560		
Frais financiers	15,3		
Divers	296,9		
Total des passifs	<u>984,51</u>		
Solde à la fermeture au 31 décembre 2010	1553,7		

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
	\$	\$
 Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1554	3650¹
 Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	0	213²
 Actif net		
Non affecté	1554	3437
	1554	3650
	1554	3650

Au nom du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides :

¹ Ce montant est l'encaisse au 1^{er} janvier 2009. Nous devrions plutôt y retrouver le montant de 2566 \$ qui est réellement l'encaisse au 31 décembre 2009.

² On devrait plutôt retrouver le montant de 28 \$ qui est un chèque encore en circulation au 31 décembre 2009. On y avait ajouté par erreur les montants de chèques de 125 \$ et de 60 \$ qui ont passé en janvier 2009.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	<u>0</u>	<u>770</u>
Charges		
Fonctionnement	872	548 ³
Projets	112	<u>536</u>
	<u>984</u>	<u>1 084</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	0	0
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>2538</u>	<u>2 880</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1554</u>	<u>2 566</u>

³ Il manque un montant de 28 \$ qui est un chèque encore en circulation au 31 décembre 2009 et que l'on doit quand même compter dans les charges de fonctionnement. Le montant devrait donc être de 576 \$.